



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Medecine du travail

Question écrite n° 42770

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les mentions indiquées sur les dossiers médicaux des agents de La Poste et de France Telecom. La fiche à remplir pour l'utilisation de l'appareil évaluant les fonctions respiratoires comporte une rubrique « race ». Elle lui demande de prendre les dispositions nécessaires dans des délais rapides afin que cette rubrique disparaisse de tous les dossiers médicaux. En effet, la couleur de la peau n'a rien à voir avec le système respiratoire. Elle lui demande également de prendre les dispositions nécessaires afin que rapidement tous les appareils similaires soient ou modifiés ou supprimés.

Texte de la réponse

Selon une pratique ancienne, correspondant à des critères médicaux en vigueur à l'époque, le document médical utilisé lors des examens pour évaluer les fonctions pulmonaires des agents de la Poste et des Télécommunications comportait une rubrique « race ». Aucun motif médical ne justifie l'utilisation d'une telle notion, qui constitue une discrimination. En conséquence, le ministère du travail et des affaires sociales et le ministère de l'industrie, de la poste et des télécommunications prennent les mesures nécessaires pour qu'aucun questionnaire utilisé ne porte plus ce type de mention.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42770

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 janvier 1997

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4771

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 586